

- DECRET ET ARRETES -

A - TEXTE DE PORTEE GENERALE

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA FRANCOPHONIE**

Décret n° 2009-170 du 11 juin 2009 portant ratification de la convention multilatérale de sécurité sociale

Le Président de la République.

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2 - 2009 du 11 juin 2009 autorisant la ratification de la convention multilatérale de sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

Décète :

Article premier : Est ratifiée la convention multilatérale de sécurité sociale et de son arrangement administratif dont les textes sont annexés au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 11 juin 2009

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre des affaires étrangères
et de la francophonie,

Basile IKOUEBE

Le ministre du travail, de l'emploi
et de la sécurité sociale,

Gilbert ONDONGO